



APPEL A CANDIDATURE
Pour le renouvellement des Membres du
Comité Directeur ULM Nouvelle-Aquitaine
pour la mandature 2025-2028

Assemblée Générale Élective du 7 Décembre 2024

Document à retourner au plus tard le **08 novembre 2024**

Par mail : crulmna@gmail.com , un accusé de réception vous sera remis au plus tard sous 15 jours.

Je Soussigné(e)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

N° de Licence FFPLUM 2024 :

Code du Club ou OBL d'affiliation :

Adresse postale :

Tel :

Adresse Mail : @

Représentant (e) (Délégué(e) pour le département (liste en bas de page)

.....

Declare présenter ma candidature au comité directeur du comité régional ULM nouvelle-aquitaine

Declare sur l'honneur jouir de mes droits civiques

Fait à : Le :

Signature Obligatoire.

Extrait des règlements :

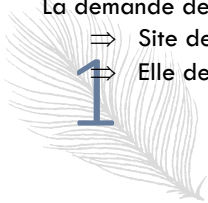
Pour tous les Comités Régionaux :

- ⇒ Les appels à candidature se feront au moins un mois avant la date de l'assemblée générale électorale par la publication sur les sites internet des Comités Régionaux et Fédéraux, par newsletter.

La demande de candidature sera téléchargeable sur le site du comité régional :

- ⇒ Site des Comités Régionaux : <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr/>

- ⇒ Elle devra être envoyée par mail à chaque candidat qui en fera la demande (Comité Régional)



Documents Officiel pour l'Élection de Bureau du CRULMNA 2025-2028

La demande de candidature mentionnera :

- ⇒ Le nom et prénom du candidat
- ⇒ Sa date de naissance
- ⇒ Son numéro de licence
- ⇒ Son numéro de structure (seuls sont éligibles, les candidats licenciés au sein d'une structure affiliée à la FFPLUM, cf. Statuts)
- ⇒ Un rappel des articles des statuts concernant la représentation des structures et des départements.
- ⇒ Le nombre de postes à pourvoir, étant variable selon les régions, puisque dépendant du nombre de département, il faudra selon les Comités, appliquer la formule ci-après :

Pour les 13 régions en métropole :

X départements plus trois membres selon le tableau ci-dessous :	NB de départements	NB de postes
Auvergne- Rhône Alpes	13	16
Bourgogne Franche Comté	8	11
Bretagne	4	7
Centre	6	9
Corse	2	5
Grand Est	10	13
Hauts de France	5	8
Île de France	8	11
Nouvelle-Aquitaine	12	15
Normandie	5	8
Occitanie	13	16
Pays de Loire	5	8
PACA	6	9

- ⇒ Les demandes de candidatures devront être envoyées par inscription télématique au moins 30 jours avant l'assemblée générale électorale de la région concernée (Lien « acte de candidature sera publié sur le Site en page d'accueil des CRULM
- ⇒ Les candidats seront inscrits sur une liste unique par ordre croissant des départements de chaque Région et au sein de chaque département, par ordre alphabétique des candidats du dit département où ils sont licenciés.
- ⇒ A la suite du nom du candidat, sera précisé son code de structure sous 4 chiffres (suppression du zéro).
- ⇒ Les élections se dérouleront sous le contrôle de la commission électorale conformément aux statuts du Comité Régional.

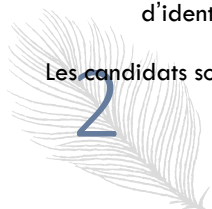
- ⇒ Les élections se feront à bulletin secret, remis à l'entrée de la séance, lors de l'émargement des votants
- ⇒ Les électeurs déposeront leur bulletin dans une urne après avoir validé sur la liste le nombre maximum de noms prévus par les statuts et selon la formule rappelée ci-dessus.
- ⇒ Aux votants disposant de pouvoir, il sera remis le nombre de bulletins correspondants

Rappel

Lors des scrutins à bulletins secrets, ce qui entraîne la nullité du vote :

- Tous bulletins qui ne figuraient pas parmi le matériel remis à chaque représentant,
- Pour les élections au comité directeur, tout bulletin secret retenant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir,
- Tous bulletins comportant d'autres indications que celles nécessaires à l'expression du suffrage, et notamment permettant d'identifier, lors du dépouillement, l'origine du suffrage.

Les candidats sont élus à la majorité relative des suffrages valablement exprimés sur 1 seul tour.



Documents Officiel pour l'Élection de Bureau du CRULMNA 2025-2028

- ⇒ Tous les candidats doivent être présent lors de l'assemblée général électorale.
- ⇒ En cas d'égalité des voix entre deux candidats de deux départements différents, sera élu le représentant où la FFPLUM a le plus de licenciés. Si les deux candidats sont issus du même département, il sera procédé à un deuxième tour entre ces deux candidats.
- ⇒ Ne pourront être élus que deux représentants par structure et au minimum un représentant par département.
- ⇒ Au cas où un (ou plusieurs) département n'aurait pas de représentant, le poste vacant sera pourvu par un (ou des) candidat élu, quel que soit son département d'origine.
- ⇒ En cas d'absence de candidature féminine, il sera fait un nouvel appel à candidature lors de la prochaine assemblée générale du Comité Régional
- ⇒ Les représentants des structures commerciales (OBL) ne pourront pas dépasser le tiers des membres du Comité Directeur
- ⇒ Les membres du comité directeur sont élus pour quatre ans, ils élisent en leur sein un par bulletin secret un président, un trésorier et un secrétaire, constituant ainsi le bureau directeur du Comité Régional.
- ⇒ Sont incompatibles avec le mandat de **Président du Comité régional** les fonctions de chef d'entreprise de Président de Conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de Conseil de surveillance, d'Administrateur délégué, de Directeur général, Directeur général adjoint ou gérant exercé dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la FFPLUM, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliés.

Les votes et l'élection des membres du CRULMNA

Organisation ,

Cette année l'assemblée Générale Électorale se déroule en présentiel.

- * Les votes et l'élection se déroulent uniquement à bulletin secret
- * Chaque club ou OBL a un nombre de voix en fonction du nombre d'adhérents l'année échue selon la règle suivante :
- * 1 voix pour au minimum 2 licenciés
- * 2 voix de 3 à 10 licenciés
- * 3 voix de 11 à 30 licenciés
- * 4 voix de 31 à 50 licenciés
- * 1 voix supplémentaire par 20 ou fraction de 20 licenciés au-delà de 50.

Les votes se déroulent uniquement le **samedi 7 Décembre 2024** pendant l'Assemblée Générale Électorale.

- * Les électeurs doivent se prononcer à 3 reprises
- * Vote pour le rapport Moral.
- * Vote pour le rapport Financier

- * Vote pour les membres du CRULMNA.

Cette année est une année électorale pour une olympiade de 4 ans 2025-2028.

- * Les votes se déroulent uniquement par Bulletin à vote secret.

- * Pour l'élection des membres au CRULMNA les électeurs doivent élire 15 membres

Donc 4 femmes minimum (la réglementation oblige 25% de femmes)

Si un poste n'est pas pourvu il reste libre et il sera remis aux votes l'année suivante lors de l'assemblée générale ordinaire.

- * L'élection se déroule sous le contrôle de la commission électorale conformément aux statuts, cette commission est formée par 3 membres qui non aucun lien avec le bureau ou les Candidats à l'élection 2025-2028

- * Les résultats seront publiés le jour même lors de l'Assemblée Générale Électorale et sur le site du CRULMNA par la commission électorale.

- * Toutes vos questions peuvent être posées sur le courriel du Comité

crulmna@gmail.com

Au maximum 48h avant l'Assemblée Générale Électorale.

Liste des départements de la Nouvelle-Aquitaine : (12 départements)

- ⇒ 16 Charente
- ⇒ 17 Charente Maritime
- ⇒ 19 Corrèze
- ⇒ 23 Creuse
- ⇒ 24 Dordogne
- ⇒ 33 Gironde
- ⇒ 40 Landes
- ⇒ 47 Lot et Garonne
- ⇒ 64 Pyrénées -Atlantique
- ⇒ 79 Les Deux Sèvres
- ⇒ 86 La Vienne
- ⇒ 87 la Haute -Vienne



COMITE REGIONAL U.L.M NOUVELLE-AQUITAINE

19 Place Faubourguet 33210 PREIGNAC Tel 06.08.42.89.67

Association Loi 1901, JO du 05.03.2005 Agrément ministère des Sports 84-5-113 / SIRET : 325 003 486 000 16 APE 926C

Mail : crulmna@gmail.com / Site : <https://www.ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum>

